

CERTIFICAT DE PUBLICATION
AVIS PUBLIC
DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est donné que le Comité de démolition tiendra une séance publique qui aura lieu à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et sera webdiffusée sur la plateforme de la Ville de Carignan (carignan.wdplus-neo.com), le 6 juillet 2022 à 19 h, afin de statuer, conformément au règlement no 518 (2021) relatif à la démolition de bâtiments, sur les demandes d'autorisation de démolition ayant trait aux bâtiments suivants :

1. Dossier 2022-040 – 2277, rue Gertrude

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître, par écrit, son opposition motivée à la greffière, par courrier à l'adresse suivante :

Me Ève Poulin, greffière
2379, chemin de Chambly, bureau 210
Carignan (Québec) J3L 4N4

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Comité de démolition en transmettant ses questions et/ou commentaires préalablement à ladite séance relativement à ces demandes à l'adresse courriel suivante : info@villedecarignan.org.

Donné à Carignan, ce 14 juin 2022.

Danik Salvail, CPA,
Greffier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 14 juin 2022 et que le présent avis a été affiché sur les bâtiments mentionnés ci-dessous le 14 juin 2022 ainsi qu'à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 14 juin 2022.

1. Dossier 2022-040 – 2277, rue Gertrude - (Propriétaire : Karl Mousette)

Donné à Carignan, ce 14 juin 2022.



Danik Salvail, CPA,
Greffier adjoint